

COMPTE RENDU CONSEIL RÉGIONAL UNSS Académie de Lille

Mardi 19 Novembre 2019

CONSEIL REGIONAL UNSS LILLE

Mardi 19 Novembre 2019

Membres présents :

Membres votants	CABUIL	Valérie	Rectrice de l'Académie de Lille représentée par Olivier CALAIS IA IPR EPS
	SÜRIG	Joël	Inspecteur d'Académie DASEN du Pas de Calais
	FAUQUET	Claude	Président du Comité Régional Olympique et Sportif des Hauts de France représenté par Mr Cyril PLE , Vice-Président du CROS en charge de l'Education et de la Citoyenneté
	CALAIS	Olivier	Inspecteur d'Académie Inspecteur Pédagogique Régional de l'EPS
	DERQUENNE	Bertrand	Proviseur du Lycée Professionnel Jacques le Caron - Arras
	HANSJACOB	Daniel	Proviseur de la Cité Scolaire Eugène Thomas - Le Quesnoy
	BOULOGNE	Marc	Représentant le SNEP-FSU
	DELBART	Lionel	Représentant le SNEP-FSU
	SOUFFLET-LEMANCEL	Claire	Représentant le SE-UNSA
	BARON	Marc	Elu des AS, Professeur d'EPS au Collège Félix Del Marle - Aulnoye-Aymeries
DAROUSSIN	Loïc	Elu des AS, Professeur d'EPS au Collège Albert Camus - Lumbres	
GRAVELINE	Hélène	Elue des AS, Professeur d'EPS au Lycée Faidherbe - Lille	
KONARKOWSKI	Didier	Elu des AS, Professeur d'EPS au Lycée Prof. Joliot Curie - Oignies	
Invités	KUNTZ-ROUSSILLON	Fabienne	Inspectrice d'Académie Inspectrice Pédagogique Régionale de l'EPS
	PLANCQ	Delphine	Inspectrice d'Académie Inspectrice Pédagogique Régionale de l'EPS
	BOULANGER	Patrick	Directeur Régional de l'UNSS Lille
	RODRIGUEZ	Francisco	Directeur Départemental UNSS Nord
	ROSELLE	Frédéric	Directeur Départemental UNSS Pas-de-Calais
	VANHAESEBROUCK	Véronique	Directrice Régionale Adjointe de UNSS Lille
	KIRILOV	Auréli	Chargée de Mission à l'UNSS Lille
	PAYEN	Henri	Directeur Départemental Adjoint UNSS Pas-de-Calais
	SAILLIOT	Eric	Directeur Départemental Adjoint UNSS Pas-de-Calais
	Membres excusés :		
Membres votants	BERTRAND	Xavier	Président du Conseil Régional des Hauts de France
	BOUVET	André	Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
	BESSOL	Jean-Yves	Inspecteur d'Académie DASEN du Nord
	CAZENEUVE	Daniel	Principal du Collège Jehan Froissart - Quiévrechain
	GANNARD	Jérôme	Principal du Collège Langevin Wallon - Grenay
	POULET	Delphine	Représentante de la PEEP 2 Élu(e)s au Conseil Académique à la Vie Lycéenne
Invités	DURNERIN	Florence	Inspectrice d'Académie Inspectrice Pédagogique Régionale de l'EPS
	JOMIN-MORONVAL	Sophie	Inspectrice d'Académie Inspectrice Pédagogique Régionale d'EPS
	MAIK	Frédéric	Inspecteur d'Académie Inspecteur Pédagogique Régional de l'EPS
	BOULLENGER	Bertrand	Directeur Régional de l'UNSS Amiens
	LEMPENS	Ludovic	Directeur Départemental Adjoint UNSS Nord
	LEROY	Marie-Christine	Directrice Départementale Adjointe UNSS Nord
	MAILLARD	Rémi	Directeur des Etablissements d'Enseignement - CRHDF
POUILLY	Stéphane	Directeur des Sports, de la Jeunesse et de la Vie Associative - CRHDF	

Allocution d'ouverture de Madame La Rectrice

Mme La RECTRICE souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres et invités et débute le Conseil Régional UNSS en soulignant sa grande satisfaction à la tenue de cette instance tant attendue. Elle regrette les difficultés rencontrées liées à des problèmes récurrents d'agenda et comprend la frustration des partenaires. Elle promet que le Conseil Régional de l'UNSS se réunira de manière plus régulière conformément aux statuts de l'UNSS.

Mme La RECTRICE rappelle pour mémoire les tragiques événements qui ont eu lieu le Vendredi 21 Septembre dernier et qui ont eu pour cause le report du Forum Académique du Sport Scolaire programmé le 25 Septembre durant lequel devait se dérouler le Conseil Régional de l'UNSS élargi à la CACE. C'est une volonté de renforcer les liens entre partenaires et l'engagement des uns et des autres pour le développement du Sport Scolaire.

Mme La RECTRICE relate sa rencontre avec Madame COSTANTINI Directrice Nationale de l'UNSS le 31 Janvier 2019 au sujet de la gouvernance académique du Sport Scolaire et souligne la volonté affichée de donner à l'UNSS toute sa place au cœur d'une politique académique concertée pour le développement du Sport Scolaire.

Mme La RECTRICE regrette la perte de licenciés lors du passage du premier degré au second degré et le désintérêt progressif des élèves pour la pratique sportive tout au long du cursus scolaire. La baisse progressive du nombre de licenciés au collège puis au lycée puis à l'université est préoccupante. Il faut travailler sur les liens inter-cycles pour pérenniser la pratique physique des élèves.

On peut noter la multiplication de l'offre de pratique sportive à l'extérieur de l'établissement, les enjeux sportifs ne sont pas nécessairement les mêmes, il est primordial de rappeler les valeurs du Sport Scolaire et la plus-value éducative d'une pratique volontaire au sein de l'AS.

Mme La RECTRICE regrette l'absence du Conseil Régional des Hauts de France avec lequel l'Académie de Lille milite pour une action coordonnée dans la recherche de l'excellence sur l'ensemble du territoire. La perspective des Jeux Olympiques & Paralympiques de Paris 2024 amène une mobilisation du mouvement sportif et provoque un engouement général qui ira crescendo durant les 4 années à venir. Il ne faut pas occulter la priorité de notre action qui s'adresse à l'ensemble des élèves. L'inclusion scolaire et la réussite de tous sont les dénominateurs communs qui donnent le cap à notre action, la tâche est immense.

Pour terminer cette introduction, elle souhaite, qu'au cours de cette assemblée, les échanges soient cordiaux et constructifs autour d'objectifs partagés.

Les déclarations liminaires

M. BOULOGNE représentant le SNEP-FSU (voir Annexe 1)

M. DAROUSSIN représentant les Elu des AS (voir Annexe 2)

Mme SOUFFLET-LEMANCEL représentant le SE-UNSA (voir Annexe 3)

Mme La RECTRICE remercie les Elus des AS et les membres des syndicats représentatifs pour leur contribution. Aucun commentaire ne sera fait sur la discipline EPS, c'est une thématique nationale. Il faut comprendre la gouvernance territoriale dans la grande Région Académique tout en soulignant la nécessité d'une approche plus localisée de l'action des Coordonnateurs de Districts. En cette rentrée scolaire, elle n'occulte pas les difficultés liées à la mise en place de la réforme des lycées notamment sur le maintien de plages horaires accessibles au plus grand nombre pour une pratique physique dans le cadre de l'Association Sportive Scolaire. Le contexte n'est pas facile.

Mme La RECTRICE précise que le problème relatif à la dotation du Conseil Régional des Hauts de France sera porté à leur connaissance et termine son propos liminaire en rappelant son attachement à la gratuité de l'accès aux installations sportives.

Approbation du compte-rendu du Conseil Régional de l'UNSS du 29 Mai 2018

M. BOULANGER précise que le compte-rendu du dernier CRUNSS a bien été envoyé en début de rentrée scolaire 2018-2019 et non dans un délai de 18 mois comme souligné dans la déclaration liminaire des Elus des AS.

M. BOULANGER excuse les membres absents.

M. BOULANGER propose l'approbation du compte-rendu du 29/05/2018

Mme SOUFFLET-LEMANCEL demande de rester vigilant à l'orthographe des noms.

M. BOULANGER prend acte de cette remarque et indique que le document sera rectifié dans ce sens.

Présentation de la structure académique UNSS

Mme La RECTRICE intervient sur le logo UNSS. Elle le trouve beau et regrette qu'il ne soit pas suffisamment mis en avant. Il faut en parler, en faire la promotion à chaque occasion qui se présente.

Mme VANHAESEBROUCK précise que c'est fait avec le Service Communication de la Direction Nationale.

M. DARROUSSIN intervient pour préciser que ce logo est le fruit d'une réflexion menée par le Service Communication de la Direction Nationale et qu'il n'a pas été validé par l'ensemble des acteurs de la structure. Il n'a rien à voir avec les deux projets d'élèves proposés par la commission nationale chargée de ce dossier. De plus, certaines similitudes avec le logo du logiciel de reconnaissance musicale « Shazam » pourrait donner suite à d'éventuelles poursuites pour plagiat.

Les élections des Représentants des AS

Mme SOUFFLET-LEMANCEL rappelle que les PV des élections sont remontés aux Inspecteurs d'Académie.

M. BOULOGNE souligne la difficulté de compréhension des enjeux de ces élections. Le fonctionnement de ces instances et le rôle des représentants des AS ne sont pas suffisamment expliqués. Il est important de rappeler la dimension citoyenne de l'AS et de donner du sens à la notion de « Vie Associative ». Les circulaires officielles existent et sont transmises aux intéressés mais le temps d'explication et d'appropriation des enjeux de ces élections ne peuvent être faits efficacement au sein des Comités Directeurs d'AS.

Un vrai travail de sensibilisation autour de l'engagement associatif doit être fait auprès de l'ensemble des acteurs de l'Association Sportive Scolaire.

M. HANSJACOB note que ce constat doit être un sujet de réflexion de la CACE. Les Coordonnateurs de Bassin et/ou les Référents Sport Scolaire sont sensibilisés à cette thématique mais que la diffusion et le relais d'information dans les bassins reste problématique.

M. CALAIS précise que les choses bougent dans les bassins. Il y a une évolution dans la tenue et l'animation de la CACE depuis quelques années. Le travail est conséquent avec les chefs d'établissement et il les remercie pour la qualité de leur investissement. Le travail collaboratif commence à porter ses fruits, les exemples de bonnes pratiques de contribution de l'AS à la formation de l'élève sont nombreux, il est important de pouvoir s'appuyer dessus.

M. HANSJACOB propose qu'un temps soit systématiquement dévolu à l'Association Sportive Scolaire lors des réunions de Bassin.

Mme LA RECTRICE soutient l'idée que la dynamique de l'AS puisse être abordée en réunion de Bassin.

M. BOULOGNE insiste sur le besoin de soutien du Rectorat pour trouver le temps et les moyens de faire passer les messages d'engagement citoyen.

M. CALAIS parle d'un autre lieu possible pour développer cette question en citant le « Conseil Ecole/Collège ».

M. BOULOGNE regrette un manque de communication sur les instances du Sport Scolaire. Au niveau de l'outil Opuss, il relève l'absence de note sur la tenue des Séminaires des CDD, il souligne également qu'aucune présentation des plans d'actions n'est faite et regrette que la possibilité de communication des Animateurs AS ne puisse se faire via cet espace numérique.

Il serait utile de faciliter l'accès à des informations liées à la formation des enseignants (professeur, professeur stagiaire, étudiant en Master), de même il serait utile d'apporter des précisions sur la notion du « Forfait AS / 3H semaine ».

Les futurs enseignants EPS sont globalement peu informés sur le fonctionnement de l'UNSS et sur le rôle à jouer au sein de l'AS à travers la participation aux rencontres inter-établissements.

M. CALAIS intervient sur la formation universitaire et l'évolution des maquettes de formation. Une contribution a fait l'objet d'une rencontre Collège-Lycée et 1^{er} degré.

M. HANSJACOB précise qu'au niveau de la formation des Personnels de Direction, l'AS est également au programme.

Mme KIRILOV complète en précisant que pour les futurs professeurs EPS, l'AS sera prochainement au programme en Master aux STAPS de Lille.

M. BARON rappelle qu'auparavant les enseignants d'EPS étaient plus enclins à s'investir dans le domaine associatif, ce n'est plus le cas actuellement et il y a une méconnaissance flagrante au sein de la profession de ce que peut être le militantisme associatif.

Mme GRAVELINE renouvelle une demande de formation des Secrétaires et des Trésoriers d'AS.

M. ROSELLE explique que dans le Pas-de-Calais, cette formation est proposée dans le département mais que la participation y est cependant très modeste. Par contre, les enseignants partagent bien volontiers auprès de leurs collègues les informations reçues lors de cette formation.

Il faut institutionnaliser cette formation sur l'ensemble du territoire académique.

M. DAROUSSIN regrette le manque d'information de la part des Services Départementaux UNSS sur les enjeux des élections pour la représentativité des élus des AS. Il souligne l'insuffisance de l'accompagnement des AS lors de la diffusion de la circulaire d'appel à candidature et le manque de précision concernant l'utilisation des documents supports à la remonté des votes exprimés au sein des AS (procès-verbal, présentation des listes, liste d'émargement).

Mme SOUFFLET-LEMANCEL cite la circulaire départementale du Pas-de-Calais où tout est bien noté. Elle souligne le manque d'homogénéité entre les modalités de mise en œuvre dans le département du Nord et celles proposées dans le département du Pas-de-Calais.

M. RODRIGUEZ précise que les feuilles d'émargement ne sont pas obligatoires, seul le procès-verbal signé du Président d'AS est exigé avec le nombre d'inscrits, de votants, de bulletins blancs (ou nuls) et des suffrages exprimés.

Pour le Département du Nord, on constate que seules 20% des AS ont participé au scrutin et que 1 vote sur 2 est non comptabilisé pour vice de procédure.

Sur la Note de Service n° 2019-125 MENJ - DGESCO C2-4 du 9-9-2019, la procédure de renouvellement des instances est pourtant rappelée avec précision, une lecture attentive du document doit être faite au sein des AS en rappelant la composition du Comité Directeur de l'AS (référence article R 552-2 du Code de l'Education).

M. BOULOGNE revient sur le manque de coordination dans la communication du SD Nord et du SD Pas de Calais, il est nécessaire d'uniformiser les procédures.

M. DERQUENNE confirme la nécessité pour les Chefs d'Etablissement & Présidents d'AS que soit mise en place une formation sur les enjeux et les modalités de gestion de ces instances. Il est important de redonner du sens au rôle que doit jouer le Président d'AS dans l'élection des Elus des AS.

Plus globalement, le principe du fonctionnement associatif est trop souvent quelque chose d'abstrait pour les Chefs d'Etablissement Président d'AS. Les informations sont transmises mais non accompagnées. Il faut améliorer la tenue des instances de l'AS, il faut accompagner et assurer la formation des acteurs.

M. SÜRIG souligne l'importance de trouver un juste équilibre entre les engagements des acteurs et le respect du cadre législatif des institutions.

Mme La RECTRICE s'interroge sur la priorisation de la formation des Chefs d'Etablissement.

M. HANSJACOB précise que la collaboration de l'ensemble des acteurs est nécessaire. L'UNSS ne s'appuie pas sur des bénévoles mais sur des professionnels qui consacrent un volant de 3 heures à la vie et au rayonnement de l'AS. Les Chefs d'Etablissement ne peuvent qu'être preneurs de ces propositions de formation.

M. DERQUENNE signale que les Coordonnateurs de Bassin sont également demandeurs et n'hésitent pas à consulter l'annuaire des Personnels de Direction « Référent Sport Scolaire » pour obtenir les réponses aux questions posées.

L'utilisation d'un support internet (type FAQ) apparaît nécessaire pour faciliter l'accès aux informations utiles. Cette perspective est une thématique qui doit nourrir la réflexion de la CACE.

M. CALAIS rappelle la nécessité d'une politique éducative coordonnée permettant de valoriser l'engagement des élèves.

Les indicateurs chiffrés de l'Académie de Lille

Mme La RECTRICE se réjouit de l'augmentation du taux d'accrochage d'élèves licenciés en LP et souligne l'importance de poursuivre les efforts.

M. SÜRIG souligne les chiffres du taux de participation des filles. Les courbes induisent des réflexions à mener au sein des AS pour proposer des actions permettant de réduire l'écart Fille/Garçon.

Mme La RECTRICE interpelle l'assemblée sur la baisse progressive de la pratique féminine tout au long du cursus scolaire et s'inquiète de cette statistique qui reflète trop la « vie d'après » des jeunes filles. Il est primordial de s'interroger sur l'offre de pratique à destination du public féminin et d'apporter une réponse à ce déséquilibre chronique en dépassant le simple cadre des activités à public féminin (Gymnastique, Break dance, Stretching ...)

M. ROSELLE rappelle que le Comité Départemental Olympique et Sportif du Pas-de-Calais est confronté à la même problématique. Cette tendance est générale à l'ensemble du mouvement sportif.

M. BOULANGER note l'importance de la fidélisation de l'élève dans son parcours. Le nouvel Opuss devrait permettre une visibilité beaucoup plus significative de cet indicateur.

M. BOULOGNE fait part de son inquiétude face à la « masculinisation » de la profession d'enseignant EPS. Il renvoie aux différentes statistiques de fréquentation des STAPS : après le BAC peu de jeunes femmes veulent aller dans cette filière.

✓ Les Zones d'Education Prioritaire

M. HANSJACOB observe que les données chiffrées sont présentées au regard du nombre total de licences en Zone d'Education Prioritaire et qu'il serait plus pertinent de présenter des données en pourcentage d'élèves licenciés par rapport au public scolarisé en Zone d'Education Prioritaire.

M. SÜRIG fait la même remarque sur les données présentées concernant le rapport Fille & Garçon sur l'ensemble du cursus scolaire Collège-Lycée.

M. BOULOGNE fait remarquer qu'il existe une grande disparité du prix de la licence d'une AS à l'autre dans les Collèges REP+ (de 0€ à 20€) et que le coût pour les familles peut être de fait très important.

M. HANSJACOB note la possibilité de solliciter les fonds sociaux pour pallier à d'éventuelles difficultés financières.

M. DERQUENNES rappelle que les Collèges REP+ bénéficient de 50% de remise sur le Contrat Licences et regrette que les Collèges REP ne bénéficient pas de ce dispositif d'aide qui permettrait de réduire le coût de la licence pour les familles. Il complète en précisant qu'il est nécessaire de rappeler aux Présidents d'AS l'importance d'obtenir des financements pour couvrir une partie des déplacements.

Mme La RECTRICE pose le problème de la « Ruralité », il faut en définir les contours et étudier les indicateurs afin de pallier aux difficultés constatées dans les secteurs carencés.

Mme VANHAESEBROUCK précise qu'avec le nouvel outil Opuss cela devrait être possible.

✓ Les AS en difficulté

Mme La RECTRICE s'interroge sur le fait que la Dotation Globale de Fonctionnement du Conseil Régional des Hauts de France ne bénéficie pas à l'AS du Lycée ? Cela est-il dû à une baisse des moyens alloués à l'EPL ?

M. BOULANGER répond par la négative en précisant que la législation relative à l'autonomie de gestion d'un EPLE ne permet pas au Conseil Régional des Hauts de France de flécher une subvention à l'AS.

M. DERQUENNE complète en précisant que la note technique du Conseil Régional des Hauts de France qui accompagne le versement de la Dotation Globale de Fonctionnement donne la possibilité pour un EPLE d'effectuer le versement d'un don à l'AS sur la base de 1€ par élève scolarisé.

M. BOULOGNE souligne que le message sur la possible aide à l'AS n'est pas bien passé au niveau des gestionnaires et des Chefs d'Etablissement.

Mme La RECTRICE souligne que le Conseil Régional des Hauts de France n'est pas présent pour apporter les éléments d'explication nécessaires. C'est un problème juridique lié à la loi de décentralisation et à l'autonomie de décisions d'un EPLE.

M. SÜRIG précise que la dotation allouée à l'Association Sportive Scolaire par le Conseil d'Administration de l'EPLE n'est pas figée, c'est une subvention qui est modulable en fonction du projet mis en place. L'aide à l'AS ne se décrète pas, il doit y avoir débat au sein de l'établissement sur les axes de développement à mettre en place. Il souligne par ailleurs que la réflexion sur une offre de pratique non compétitive et/ou mixte doit être un sujet de discussion au sein d'une AS.

M. HANSJACOB poursuit en précisant que cette question est à aborder avec l'ensemble de la communauté éducative (élèves, parents d'élèves, enseignants) lors de l'Assemblée Générale de l'AS. La réflexion doit également être orientée par une logique éco-responsable & citoyenne pour mieux utiliser les fonds et optimiser les dispositifs mis en place liés à l'organisation de la rencontre inter-établissements.

M. BOULANGER souligne que, pour beaucoup d'AS, le seuil de rentabilité du Contrat Licences est bien supérieur au nombre effectif de licenciés. Il rappelle également qu'il existe, depuis plusieurs années, un Fonds de Solidarité piloté par la Direction Nationale UNSS.

L'accès à ce dispositif d'aide répond à un cahier des charges précis avec une demande d'aide qui doit être déposée auprès des Services UNSS pour avis (Départemental & Régional) avant transmission à la Direction Nationale UNSS qui statue in fine pour l'octroi d'une aide à l'AS.

Le SD UNSS Nord soutient également les AS ayant déposé un dossier d'aide au Fonds de Solidarité par une aide complémentaire.

M. BOULOGNE rappelle que le SNEP est opposé au principe du Fonds de Solidarité. Il s'interroge sur le profil des AS dites en difficulté et demande au Service UNSS une réelle transparence dans le traitement de ces dossiers de demande d'aide au Fonds de Solidarité.

✚ Quels sont les établissements qui ont sollicité cette aide ?

✚ Quels sont les établissements ayant bénéficié du FDS ?

✚ Quels sont les critères retenus ?

Seulement 25% des collèges du Nord sollicitent le Fonds de Solidarité. Il faut basculer l'enveloppe du Fonds de Solidarité dans les Crédits d'Animation permettant de mieux aider les AS qui participent aux rencontres UNSS.

M. BOULANGER précise que pour la plupart des AS ayant bénéficié du Fonds de Solidarité, cela a permis de repartir sur de bonnes bases.

M. BOULOGNE ajoute qu'il serait plus pertinent d'amener les AS dites en difficulté à se questionner sur une réorientation des choix stratégiques menés au sein de l'AS plutôt que de les accompagner financièrement suite à des coûts de participation aux championnats non maîtrisés.

M. ROSELLE et M. RODRIGUEZ apportent des précisions sur le remboursement des dépenses liées aux frais de transport dans leurs départements respectifs.

Le SD UNSS 62 prend en charge 60% des déplacements, il reste donc 40% à la charge des AS. Il est à noter que cette année, il a été possible de prendre en charge 20 % supplémentaires des frais occasionnés pour un coût total de 20 000€.

Le SD UNSS 59 prend en charge 80% des frais de bus collectifs, la prise en charge à 100% du coût des transports n'est pas envisageable actuellement.

✓ Les Sections Sportives Scolaires

M. BOULANGER rappelle que l'Académie de Lille est de loin la région qui bénéficie du plus grand nombre de Sections Sportives Scolaires. Pour rappel, le Service Régional UNSS Lille gère l'ensemble du dispositif relatif à l'organisation des rencontres de Sports Collectifs. La dynamique d'accompagnement de la catégorie Benjamin dans les Sections Sportives Scolaires de Collège est très forte bien qu'il n'y ait pas de finalité nationale pour cette catégorie d'âge.

✓ Les Championnats de France

M. BARON regrette que la réforme du baccalauréat entraîne l'abandon de la prise en compte du Haut Niveau Sportif Scolaire pour les Jeunes Juges/Arbitres nationaux et pour les élèves ayant obtenu un podium lors des Championnats de France UNSS.

M. BOULOGNE demande des précisions sur les raisons de l'abandon de ce dispositif.

M. CALAIS précise que le parcours sportif de Haut Niveau est valorisé dans le cadre de l'enseignement obligatoire. La question qui est posée de « comment valider les compétences acquises dans un parcours sportif de qualité ? » est au cœur des travaux d'écriture du Parcours-Sup.

Mme La RECTRICE complète en précisant qu'il ne s'agira pas d'octroyer des points supplémentaires pour l'obtention du baccalauréat.

Illustration synthétique du Plan Académique de Développement du Sport Scolaire

M. BOULANGER précise succinctement le cadre de présentation des diapositives à venir qui illustrent les mises en œuvre du PADSS au regard des axes stratégiques du Projet Académique et des axes de développement du Plan National de Développement du Sport Scolaire.

✓ La Pratique féminine

M. BOULANGER souligne l'intérêt croissant des filles pour une pratique sportive de loisir où la rencontre et le partage priment avant tout (Activités Gymniques / Challenges Sportifs / Festi-Activités) et qui se différencie d'une pratique traditionnelle souvent trop compétitive.

Mme La RECTRICE relève l'importance de ne pas cantonner les filles à un simple rôle de figuration, il faut inverser la tendance et se félicite de voir les filles pratiquer la Boxe et le Football.

M. BOULANGER revient sur l'action événementielle intitulée la « Lycéenne » pilotée par la Direction Nationale UNSS en partenariat avec la MAIF à destination du public féminin des Lycées & LP permettant de mettre le focus sur les différentes formes de pratiques sportives féminines proposées dans le cadre scolaire.

La déclinaison régionale a été envisagée l'année dernière en partenariat avec la Ligue des Hauts de France de Football autour de la Coupe du Monde Féminine de Football qui se déroulait sur Valenciennes. Le projet n'a malheureusement pu être concrétisé dans les temps suite à l'indisponibilité de la Cadre Technique en charge du Football Féminin à la Ligue des Hauts de France de Football.

Un projet similaire intitulé « L'Amazone » a été mené par le SD UNSS Nord autour d'une manifestation sportive « ludique & innovante » associant les jeunes filles scolarisées avec un parent ou un proche de leur entourage familial.

Le projet du SD UNSS Nord devrait être reconduit cette année et évoluer en partenariat avec le SR UNSS Lille avec une participation accrue des élèves de Lycée/LP.

M. RODRIGUEZ précise que le SD UNSS Nord est en attente de la validation du projet pour communiquer sur la reconduction de l'action. Le coût est très élevé et il manque encore des précisions de la Direction Nationale UNSS sur les éléments financiers d'accompagnement.

✓ Les Challenges Sportifs des Lycées & LP

M. BOULANGER rappelle la spécificité des Challenges Sportifs des Lycées & LP qui s'appuient sur la notion de « classe » ainsi que le dispositif d'aide financière au Contrat Licences en lien avec une participation régulière (variation de l'aide de 15,6% à 54,6% du Contrat Licences selon les cas).

Mme La RECTRICE souligne son intérêt pour les Challenges Sportifs des Lycées & LP en visionnant la vidéo relatant le Challenge Biathlon Indoor organisé chaque année au Lycée Professionnel Joliot Curie de Oignies.

Départ de Madame La Rectrice à 11H30.

✓ L'Inclusion & le Sport Partagé

Mme VANHAESEBROUCK apporte des éléments d'explication à la diapositive présentant les actions menées autour du Handicap et précise le cadre de la vidéo relatant l'expérience menée sur l'inclusion du Handicap.

✓ La Génération Responsable 2024

L'organisation des Jeux Olympiques et paralympiques en 2024 à Paris est l'occasion de soutenir l'ensemble des dispositifs scolaires favorisant l'apprentissage des valeurs du Sport et de l'Olympisme.

M. CALAIS souhaite rappeler les dispositifs envisagés par le Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse dans le cadre de l'organisation des Jeux Olympiques & Paralympiques en 2024 permettant de renforcer les relations entre le Système Scolaire et le Mouvement Sportif.

L'objectif visé à l'échelon national est d'avoir 20% des EPLE qui obtiennent le label « Génération 2024 ». Actuellement 73 Collèges/lycées de l'Académie de Lille ont obtenu le label avec une proportion plus importante d'EPLE du Pas-de-Calais. L'obtention du label donne l'occasion de valoriser les initiatives locales favorisant l'apprentissage des valeurs du Sport et de l'Olympisme à l'école.

La Classe Coubertin-Milliat est un dispositif à l'échelle de l'Académie qui regroupe une trentaine d'élèves volontaires issus de 16 collèges de l'Académie et qui sera une formidable opportunité pour chacun d'eux de devenir « Ambassadeur des Jeux Olympiques & Paralympiques » en 2024. Choisis pour leur implication sportive (scolaire et fédérale) et pour l'intérêt porté sur la thématique des Jeux Olympiques & Paralympiques, ils bénéficieront chaque année d'un regroupement d'une semaine hors temps scolaire qui leur permettra d'accéder à une culture sportive territoriale et d'avoir une approche

critique et raisonnée des Jeux Olympiques. Un premier rassemblement s'est tenu durant les Vacances de Toussaint au CREPS de Wattignies.

Autre opportunité à saisir, la relance de la campagne 2020 de « Terre de Jeux ». La cible sera les établissements labellisés. C'est l'occasion pour la structure UNSS d'être visible dans le lien avec les partenaires sur chacun de ces dispositifs.

Compte de résultat 2018 & Budget prévisionnel 2019

M. BOULANGER commente les documents financiers qui ont été joints, il souligne que le Conseil Régional des Hauts de France est très présent avec un soutien fort du Sport Scolaire de l'Académie de Lille.

Il rappelle la nécessité d'un Fond de Réserve conséquent sachant que les Crédits d'Animation reçus par la Direction Nationale UNSS et les différentes subventions octroyées sont versées tardivement en cours d'année civile alors que la plupart des actions sont engagées dès la rentrée scolaire de Septembre.

Il note également que face à des difficultés de plus en plus fréquentes de trésorerie, les AS souhaitent être remboursées rapidement des frais engagés suite à leur participation aux rencontres sportives.

Une réflexion est engagée pour envisager une augmentation des aides aux AS confrontées à des problèmes de trésorerie et les accompagner à trouver d'autres sources de financement.

M. BOULOGNE souligne une baisse drastique de 20% de l'aide du Conseil Régional des Hauts de France.

M. BOULANGER précise que le Conseil Régional des Hauts de France a demandé aux deux structures régionales UNSS d'Amiens et de Lille d'établir un programme d'actions coordonnées. La hauteur des subventions du Conseil Régional des Hauts de France pour le versant Nord (Académie de Lille) reste cependant plus élevé que pour le versant Sud (Académie d'Amiens) au regard du nombre global de lycéens scolarisés et du nombre d'élèves licenciés en Lycée/LP.

M. BOULOGNE s'inquiète de l'enveloppe globale de l'aide au Sport Scolaire qui pourrait encore baisser, le rapport 2/3-1/3 ne pouvant être le seul critère à retenir. Par ailleurs, la baisse constatée de près de 10000€ du CNDS est très inquiétante.

M. BOULANGER précise que dans le cadre des actions envisagées en 2019 en plus du Projet Sportif Territorial, un dossier « J'Apprends à Nager » et un dossier « Sport & Inclusion » ont été déposés et que des financements spécifiques ont été obtenus pour chacun de ces projets.

M. BOULOGNE s'interroge dans la présentation du Budget prévisionnel de la hausse sensible de la participation des AS qui passe de 25000€ à 57000€.

Mme WOJCIK précise que le Compte de résultat est dépendant des Championnats de France organisés par la structure et que cette ligne varie selon le type et le nombre de Championnats de France organisés chaque année.

M. BOULANGER complète en précisant que le Service Régional a organisé 3 Championnats de France en 2018-2019 et que les coûts Hébergement/Restauration ont été très variables d'un cas à l'autre.

M. BOULOGNE demande des précisions sur la baisse constatée des Crédits d'Animation octroyés par la Direction Nationale UNSS.

M. BOULANGER confirme cette baisse par l'application d'une nouvelle règle de répartition des Crédits d'Animation par la Direction Nationale.

M. BARON rappelle que le coût du Contrat Licences a été augmenté de 10% il y a peu et que cela ne se traduit pas par une augmentation des Crédits d'Animation pour l'Académie de Lille.

Mme SOUFFLET-LEMANCEL note à contrario que la participation des partenaires institutionnels est à la hausse.

M. BOULANGER demande à l'assemblée si certains s'opposent à cette présentation du budget prévisionnel. Il remercie ensuite l'ensemble du CR UNSS de la confiance qui lui est faite.

M. BOULANGER présente la dernière diapositive de ce Conseil Régional UNSS en espérant que les éléments présentés auront permis d'aborder les sujets d'actualité et laisse le soin à M. SÜRIG de conclure cette instance.

M. SÜRIG remercie l'assemblée pour la qualité des échanges. Il conclut le Conseil Régional UNSS en proposant pour la prochaine tenue de cette instance de sérier une thématique en permettant un temps d'échanges et de réflexions dynamiques et de pouvoir acter un certain nombre de décisions.

Fin du Conseil Régional UNSS à 12h15.

ANNEXES



Syndicat National de l'Education Physique
Fédération Syndicale Unitaire
Académie de LILLE

Lille, le 19 novembre 2019

**Déclaration du SNEP/FSU de Lille
Conseil Régional de l'UNSS Nord Pas De Calais
Mardi 19 novembre 2019**

Madame la Rectrice de l'académie de Lille, Présidente de l'UNSS Régionale,
Monsieur le Directeur Régional UNSS de Lille,

Le SNEP-FSU de Lille, en tant qu'administrateur du Sport Scolaire et de l'UNSS se satisfait de la réunion de ce Conseil Régional de l'UNSS, attendu depuis plus de 18 mois. Nous sommes loin des textes UNSS régissant le fonctionnement de cette instance qui imposent deux réunions annuelles. Nous estimons que cette instance doit tenir tout son rôle au sein du débat démocratique concernant le fonctionnement de l'UNSS Régionale et Départementale et devrait se réunir à raison de 2 séances minimum par année scolaire. Par contre, le SNEP tient à vous remercier pour la sage décision de report de cette instance, qui était prévue el 25 septembre 2019 à Liévin, suite au drame vécu par la communauté éducative.

Nous nous réunissons aujourd'hui dans un contexte de fort mécontentement de nombre de personnels de l'Education Nationale, en particulier face aux orientations déclinées par notre gouvernement sur la fonction publique et la future réforme des retraites. Après le gel de la valeur du point d'indice, le retour du jour de carence, le report d'une partie de PPCR, l'augmentation de la CSG non compensée entièrement ... et l'absence de dialogue social avec les organisations syndicales sur de très nombreux dossiers, les personnels et parmi eux les enseignants d'éducation physique et sportive, animateurs d'AS, sont pris entre plusieurs feux et les inquiétudes sont vives.

En amont des débats sur le Sport Scolaire, le SNEP-FSU ne peut que rappeler son désaccord et son inquiétude sur le sort que subit la discipline EPS. Devenue contributive et non plus constitutive du parcours de l'élève en collège, l'EPS n'est plus reconnue au DNB pour ses savoirs propres, particulièrement les savoirs moteurs.

Aujourd'hui, à cela s'ajoutent bien évidemment les réformes en cours dans les lycées généraux, technologiques et professionnels, les réformes certificatives, les réformes des contenus dont nous avons déjà dit le ressenti qu'exprime la profession... Les prises de distance avec ce qui fonde le cœur du métier des enseignants d'EPS, c'est-à-dire les Activités Physiques Sportives et Artistiques, vont à rebours d'une longue histoire de la discipline et de la visée présidentielle pour une « nation de sportifs ». Comment donner l'envie et le goût d'une pratique physique quand l'école poursuit des objectifs généraux qui ne mettent pas au cœur et au centre les dites pratiques ?

Le mouvement sportif l'a bien perçu au moment d'une grande mutation au sein du ministère des sports qui bouleverse les politiques publiques du sport, dont le sport scolaire et l'EPS sont des maillons essentiels s'adressant à toute une génération.

Le CNOSF l'a bien compris lorsque son président annonce en réunion publique que le rôle de l'école est d'instruire et que l'éducation par le sport c'est aux clubs sportifs de l'assurer... Alors qu'il faudrait construire des complémentarités, c'est la concurrence qui trouve ici un regain de vigueur.

Concernant la période actuelle de renouvellement des instances par le biais des élections des élus des AS au niveau départemental, le SNEP-FSU s'interroge sur la volonté de l'UNSS Nationale de créer des espaces démocratiques de débats identifiés à partir de la représentativité des Associations Sportives. L'enjeu de ces élections est difficilement compréhensible et insuffisamment expliqué pour que les comités directeurs des AS d'EPL s'en empare. Le SNEP-FSU sera attentif au taux de participation pour en tirer toutes les conclusions nécessaires.

Concernant l'ordre du jour de ce Conseil Régional de l'UNSS, le SNEP-FSU s'étonne de n'avoir reçu aucun document préalable de réflexion sur le point concernant le Plan Académique de Développement du Sport Scolaire.

Sur les autres points bilan sportif et budgétaires, le SNEP-FSU interviendra en fonction de l'ordre du jour.

Dans l'immédiat le SNEP-FSU de Lille tient à remercier Madame la Rectrice Valérie CABUIL de continuer à reconnaître les missions des coordonnateurs de district avec les enveloppes d'IMP pour qu'ils effectuent leurs missions dans les meilleures conditions d'exercice. Sur ce sujet, la qualité du dialogue social sur l'académie a été à la hauteur de l'ambition de développement du sport scolaire auprès des élèves.

Merci de votre écoute

Les représentants du SNEP/FSU de l'Académie de Lille au Conseil Régional UNSS

Déclaration liminaire élus des AS
Liste « Le Sport Scolaire, un droit pour toutes et pour tous »
Conseil Régional de l'UNSS 59-62 – Liévin 19/11/2019

Madame la Rectrice de l'Académie de Lille,
Monsieur le Directeur Régionale de l'UNSS 59/62,
Mesdames, Messieurs les membres du Conseil Régional de l'UNSS,

Les Elu(e)s des AS expriment habituellement leur joie d'exercer leur mandat à chaque fois qu'ils siègent dans une instance de l'UNSS. Pourtant, ce CRUNSS de l'Académie de Lille a malheureusement une nouvelle fois un goût amer. Il est en effet le dernier de la mandature pour laquelle nous avons été élus, mais il est encore et surtout un CRUNSS que nous avons dû attendre 18 mois ! Sur cette mandature les statuts de l'UNSS exigeaient la tenue de huit instances... ce n'est malheureusement que la troisième. Comment, dans ces conditions, faire valoir aux yeux des acteurs de l'UNSS et en premier lieu les collègues enseignants d'EPS, l'utilité démocratique des débats que nous avons sur les orientations du sport scolaire académique ? :

- Ne pas se prononcer sur les budgets annuellement mais avoir à se prononcer sur des données financières déjà réalisées ;

- Se voir invité en septembre à un simple « temps protocolaire » dénommé CRUNSS alors que nous sommes dans l'impatience de la tenue d'une réelle instance de débats,... Ces éléments sont deux exemples de la situation scandaleuse que nous vivons !

Une fois de plus, les Elu(e)s des AS que nous sommes, dénoncent et ne cesseront de dénoncer jusqu'à l'Assemblée Générale la non tenue de ces instances statutaires. Nous avons toutes et tous fait le choix de nous présenter afin d'être Elu(e)s des AS, non pour venir sporadiquement exercer notre mandat dans des chambres d'enregistrement, mais plutôt pour œuvrer à la construction d'un sport scolaire émancipateur et accessible.

Après avoir exprimé notre mécontentement et en espérant avoir été entendu, nous ne pouvons conclure notre propos sans évoquer l'événement dramatique de la rentrée et avoir pour l'lyes et sa famille une pensée émue. Le décès d'un être humain est une profonde tristesse, qui est encore plus incompréhensible lorsqu'il frappe un être en devenir, un jeune en pleine force de l'âge. Nous exprimons toute notre compassion à sa famille, ses camarades, mais aussi à nos collègues EPS qui vivent un moment professionnel des plus délicats. En acteur de terrain, sans que puisse être supposé un lien de cause à effet, nous soulignons que ce genre d'événement doit faire prendre conscience à notre institution de la nécessité que toute personne intervenant auprès de jeunes doit être formée aux gestes de premiers secours et que ces connaissances indispensables doivent être régulièrement actualisées.

Nous vous remercions de votre attention.



Déclaration du Syndicat des Enseignants UNSA

Conseil régional de l'UNSS – Mardi 19 novembre 2019

Madame le Recteur, Monsieur l'Inspecteur d'académie, Monsieur le directeur régional, mesdames et messieurs les membres de ce CRUNSS,

Le SE-Unsa déplore l'absence de CRUNSS lors de l'année scolaire 2018-2019, mais se félicite de l'annonce d'un deuxième conseil courant janvier 2020. Ces instances ont besoin de vivre et l'UNSS doit pouvoir se nourrir de ces échanges.

Avant d'évoquer l'ordre du jour de ce CRUNSS, le SE-Unsa souhaite honorer la mémoire d'Ilyès, élève du lycée Henri Darras à Liévin, décédé lors d'un cours d'EPS quelques jours avant la journée nationale du sport scolaire. Nos pensées vont à sa famille, ses camarades et tous les membres de la communauté éducative et plus particulièrement aux professeurs d'EPS, premiers témoins de ce drame.

Le SE-Unsa tient à remercier les services de la direction régionale de l'UNSS pour la qualité des documents reçus en amont. Ils démontrent la volonté de transparence de gestion et témoignent de l'engagement dans l'accompagnement des associations sportives scolaires de l'académie, du service régional mais aussi des services départementaux : l'aide aux AS en difficulté ainsi que l'aide au contrat via les challenges Lycée & LP en sont de parfaits exemples.

Sur les lycées et les LP nous déplorons néanmoins que la collectivité de rattachement n'ait pas encore fait le choix cette année d'attribuer directement une aide financière aux AS ; d'après une enquête réalisée en 2018 auprès des lycées et LP, moins de 30% des AS percevaient une aide du conseil d'administration de leur établissement bien que, dans le courrier accompagnant la dotation globale de fonctionnement, cette possibilité soit clairement notifiée. Il avait été évoqué lors d'un groupe de travail régional, un reversement directement aux AS des lycées, il faut croire que cette année encore, cette procédure ne sera pas appliquée, ce qui risque de mettre certaines AS en difficulté.

S'ajoute à cela comme difficulté, avec la mise en place des réformes des lycées, des amplitudes horaires de cours qui empiètent sur le mercredi après-midi, temps qui doit être pourtant dévolu au sport scolaire. Il faut être vigilant pour que, sur l'ensemble du territoire mais également sur tous les niveaux d'enseignements, l'accessibilité à la pratique sportive via l'AS